



RAPPORT ANNUEL 2013

**Protéger
le public**

Promouvoir et moderniser
les métiers spécialisés



ONTARIO COLLEGE OF TRADES
ORDRE DES MÉTIERS DE L'ONTARIO

À propos de l'Ordre

L'Ordre des métiers de l'Ontario (l'Ordre) est un organisme de réglementation géré par l'industrie ayant pour mission de protéger le public en réglementant et en faisant la promotion les métiers spécialisés. Une des responsabilités principales de l'Ordre est de veiller à ce que toutes les personnes travaillant dans les métiers à accréditation obligatoire aient la formation et les qualifications requises pour exercer ces métiers spécialisés en Ontario.

L'Ordre redonne aux professionnels et professionnelles des métiers spécialisés le pouvoir de prendre les décisions ayant un impact sur leur propre industrie.

TABLE DES MATIÈRES

2 Message du président

3 Message du registraire et directeur général

4 Historique

6 Membres et adhésion

8 Protéger l'intérêt public

10 Promouvoir les métiers spécialisés en Ontario

12 Moderniser les métiers spécialisés

15 Finances

24 Gouvernance

26 Membres du conseil d'administration

28 Métiers à accréditation obligatoire et facultative



Ce fut un honneur et un plaisir de diriger ce conseil tout au long d'une année marquée par des réalisations sans précédent.

Depuis le moment où l'Ordre des métiers de l'Ontario a ouvert ses portes au public, soit le 8 avril 2013, mes collègues du conseil et notre personnel se sont surpassés pour bâtir une organisation qui n'a pas son pareil en Amérique du Nord. Certes, nous avons été confrontés à de nombreux défis, mais nous les avons surmontés maintes et maintes fois.

Jeter les bases de la réussite

Dès sa création, l'Ordre a eu pour objectif de protéger le public en réglementant et en promouvant les métiers spécialisés, et nous nous y sommes appliqués au cours de l'année.

Chaque jour, des agents d'application de la loi inspectent des lieux de travail dans tout l'Ontario pour s'assurer que des travaux importants soient exécutés par des gens de métier certifiés. Les efforts qu'ils ont déployés ont beaucoup contribué à améliorer la sécurité publique et à réduire l'économie clandestine.

Tout comme mes collègues du conseil d'administration, j'ai mis un point d'honneur à rencontrer le plus grand nombre d'intervenants possible afin d'écouter leurs précieux commentaires et de les transmettre à l'Ordre.

David Tsubouchi, notre registraire et directeur général, a consacré un temps et des efforts considérables pour communiquer avec les parents, les conseils scolaires, les jeunes et les néo-Canadiens, et leur parler de la valeur d'une carrière dans les métiers. Il ne fait absolument aucun doute que ce travail, d'une importance cruciale, contribue à rehausser le profil des métiers spécialisés. Les jeunes commencent - à juste titre - à considérer un apprentissage comme une forme d'enseignement supérieur, au même niveau que le collège ou l'université. Il s'agit d'un pas significatif dans la bonne direction, et je suis très heureux de constater qu'une nouvelle génération d'Ontariens et d'Ontariennes se tourne vers les métiers.

Il convient aussi de souligner le travail dévoué que les conseils de métier et sectoriels ont accompli au cours de l'année écoulée. En plus de mettre à jour les normes de formation et de programme, ils constituent le principal lien entre l'industrie et la structure de gouvernance de l'Ordre. Ils ont pour tâche difficile d'explorer les questions associées au programme d'apprentissage et au processus d'examen du classement des métiers, et ils s'en sont acquittés avec brio et dévouement.

Le rapport annuel met en évidence toutes les réalisations positives de l'Ordre au cours de l'année, et j'aimerais remercier mes collègues du conseil pour leur expertise et leurs conseils, de même que David Tsubouchi et le personnel de direction, pour leur travail dévoué et acharné. Je me réjouis à l'idée de passer une autre année réussie au sein de cette organisation dynamique.

Merci.

Ron Johnson
Président du conseil d'administration

Ouvrir la voie à la modernisation

En faisant le bilan de l'année dernière, je suis impressionné par le progrès accompli jusqu'à date quant à notre mission de moderniser les métiers spécialisés.

Après des années de planification et de concertation auprès de l'industrie, l'Ordre des métiers de l'Ontario (l'Ordre) a commencé à accueillir des membres le 8 avril



2013. Je n'étais pas aux commandes pour la majorité de l'année 2013 et je tiens à remercier mon prédécesseur Bob Guthrie pour avoir donné le coup d'envoi et ainsi m'avoir permis d'effectuer une transition harmonieuse dans mon nouveau rôle, et ce dès septembre.

L'Ordre a identifié dès le départ deux priorités essentielles, soit la protection de l'intérêt public et la promotion et diffusion des métiers spécialisés. En 2013, nous avons mis en œuvre ces priorités.

Pour la toute première fois en Ontario, des agents et agentes d'application de la loi ont visité des lieux de travail afin de vérifier que les personnes œuvrant dans un métier à accréditation obligatoire aient les qualifications requises pour travailler de manière sécuritaire dans cet emploi. De plus, le tableau public des membres accessible gratuitement sur notre site Web permet au public et aux entreprises de s'assurer que tout individu travaillant dans un métier à accréditation obligatoire est qualifié pour faire ce travail. Nous avons progressé au cours de la dernière année en ce qui a trait à la protection des consommateurs et les Ontariens et Ontariennes à travers la province peuvent être rassurés que l'Ordre continuera à travailler sans relâche en ce qui concerne leur sécurité.

Une carrière dans les métiers spécialisés devrait être une carrière de premier choix pour les jeunes. Nous avons donc accordé priorité à la sensibilisation dans les écoles et auprès des parents, étudiants, et néo-Canadiens et Canadiennes, en faisant ressortir l'importance d'une telle carrière. Jusqu'à présent, la réaction a été des plus encourageante et je suis impatient de me rendre personnellement dans les écoles dans la prochaine année afin de m'entretenir avec les jeunes et les adolescents au sujet des multiples perspectives de carrières qu'offrent les métiers spécialisés.

Outre l'application de la loi et la promotion des métiers spécialisés, l'Ordre a aussi travaillé sans relâche afin de délivrer des certificats de qualification et des attestations d'adhésion, en plus de développer les normes de formation et de programme. Le moins qu'on puisse dire est que la dernière année fut chargée.

Bien que cette année ne fut pas sans difficultés, nous avons réussi à accomplir énormément dans un contexte parfois exigeant. Je désire reconnaître l'engagement du conseil d'administration qui nous a permis d'atteindre nos objectifs et tout particulièrement souligner l'apport de notre président Ron Johnson qui a travaillé inlassablement en notre nom. Nous avons de plus maintenu une excellente relation de travail avec l'équipe du ministère de la Formation et des Collèges et Universités et nous apprécions leur appui lors de cette période de transition. Enfin, un gros merci à l'équipe de gestion et au personnel de l'Ordre pour leur enthousiasme et leur dévouement envers le travail essentiel que nous accomplissons.

En vous remerciant,

David Tsubouchi

Registraire et directeur général

Historique



À L'ORIGINE

Recherche et consultation

Il y a quelques années, faire la promotion des métiers spécialisés et en consolider les règlements sous un même toit n'était qu'une possibilité. Plusieurs pensaient que ce serait une excellente idée de regrouper toutes les ressources en un seul organisme mais une telle entreprise n'avait jamais été mise sur pied auparavant.

Cependant, en moins de cinq ans, la création de l'Ordre des métiers de l'Ontario (l'Ordre) a fait l'objet de deux rapports détaillés parrainés par le gouvernement pour ensuite devenir législation et enfin passer au stade de mise en oeuvre.

Tim Armstrong fut celui qui mit de l'avant la création de l'Ordre tel que nous le connaissons aujourd'hui. Dans son rapport sur l'accréditation obligatoire des métiers spécialisés en Ontario, paru en avril 2008 et mandaté par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités, M. Armstrong recommandait principalement la création d'une « institution de gouvernance... dont les fonctions seraient, entre autres, d'établir des comités d'experts pour examiner les demandes d'accréditation obligatoire ainsi que de conseiller le ministère; de faire appliquer la loi en ce qui concerne les certifications; de faire mieux connaître les métiers spécialisés et d'en élever le statut; de fournir un cadre pour l'examen périodique des ratios. » (traduction libre)

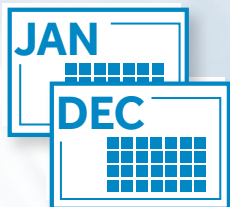
En septembre 2008, le rapport de M. Armstrong et ses recommandations furent acceptées par le gouvernement. Kevin Whitaker, président de la Commission des relations de travail de l'Ontario, fut nommé pour mettre en œuvre le rapport Armstrong. Dans son rapport paru au début de l'année 2009, M. Whitaker formulait des recommandations en vue de la création du futur Ordre des métiers de l'Ontario.

Un vaste éventail d'intervenants fut consulté lors de la création de l'Ordre, notamment des employeurs, des professionnels des métiers spécialisés et des fournisseurs de formation. Le processus de mise en œuvre a inclus l'examen de tous les commentaires écrits soumis et plusieurs consultations publiques.



MAI 2009 : **PRÉSENTATION ET ADOPTION DE LA LOI**

La Loi de 2009 sur l'Ordre des métiers de l'Ontario et l'apprentissage (la Loi) fut déposée à l'Assemblée législative en mai 2009 et elle reçut la sanction royale en octobre de la même année.



2010 À 2012 : **ANNÉES DE PLANIFICATION**

Étant donné que l'Ordre fut le premier organisme de réglementation en Amérique du Nord, il n'existait donc pas de modèle à suivre. Les deux années qui suivirent l'adoption de la Loi furent consacrées à mettre en place une structure solide, discuter avec les intervenants et s'assurer que les ressources nécessaires soient allouées afin que l'Ordre puisse être opérationnel en temps voulu.



8 AVRIL 2013 : **OUVERTURE OFFICIELLE**

L'Ordre ouvre ses portes et accepte ses premiers membres.



Membres et adhésion

Au 31 décembre 2013, le nombre total des membres de l'Ordre des métiers de l'Ontario (l'Ordre) s'élevait à 261 076.

Accréditation facultative ou obligatoire

L'adhésion à l'Ordre est obligatoire pour tous les compagnons œuvrant dans l'un des 22 métiers spécialisés en Ontario ayant une accréditation obligatoire. L'adhésion à l'Ordre est facultative pour tous les employeurs et compagnons travaillant dans l'un des 134 autres métiers spécialisés en Ontario.

Les apprentis possédant un contrat d'apprentissage du ministère de la Formation et des Collèges et Universités (MFCU) de l'Ontario doivent aussi être membres de l'Ordre, quel que soit le métier dans lequel ils travaillent.

Recrutement des membres

Au tout début de l'année 2013, l'Ordre se préparait à ouvrir ses portes aux membres dès le 8 avril. Deux séries de lettres furent envoyées en février et en mars à plus de 280 000 apprentis actifs et compagnons, en tant que membres potentiels de l'Ordre. La semaine précédant le coup d'envoi a aussi vu la migration des données du MFCU à l'Ordre. Ces données ont servi à créer le noyau des membres de l'Ordre.

Peu après que l'Ordre ait commencé à accepter des membres en avril, il est devenu évident que les attentes en matière de services disponibles dépassaient grandement les prévisions initiales. Au cours des mois suivants, le groupe responsable des opérations, gérant la mise en œuvre des nouveaux systèmes et processus, a introduit des modifications qui offraient des solutions aux demandes créées par ces nouveaux défis d'opérations et de services.

Services aux membres

Le personnel du centre d'appels de l'Ordre a répondu, en moyenne, à 26 000 appels par mois en 2013.

Le temps de mise en attente, ainsi que le nombre d'appels abandonnés, a graduellement diminué les neuf premiers mois que le centre d'appels fut opérationnel. À la fin de 2013, seulement 5 % des appels étaient abandonnés et la mise en attente n'était plus que d'une minute.

Cependant, les services aux membres de l'Ordre ne furent pas limités aux services téléphoniques. Le personnel a aussi répondu aux questions et préoccupations des membres d'autres façons : par courriel (22 000 courriels furent traités), en personne (5000 visites à nos bureaux furent reçues) et hors site, le personnel s'étant déplacé à l'extérieur afin d'encourager et d'offrir de l'assistance pour l'adhésion de nouveaux membres.

Voici d'autres services offerts aux membres par le personnel :

- ▶ Traiter les demandes individuelles et en groupe.
- ▶ Vérifier l'admissibilité à passer un examen, traiter les paiements et offrir de l'assistance en préparation à l'examen.
- ▶ Créer les lettres révélant les résultats des examens et répondre aux préoccupations de ceux qui n'ont pas réussi l'examen.
- ▶ Tenir à jour le tableau public des membres (plus de renseignements à la page 9).
- ▶ Imprimer et expédier les documents d'adhésion.
- ▶ Créer les factures et gérer les paiements et leur collecte.

Avantages de l'adhésion des membres : établir un programme d'affinité

L'Ordre a commencé à établir un programme d'affinité en 2013. La première partie de ce programme fut d'offrir des services d'assurance à tarifs préférentiels et un plan d'épargne collectif. Une demande de propositions fut affichée sur le site Web de l'Ordre et ouvert à tout fournisseur. En outre, 14 compagnies furent contactées directement par l'Ordre et un vendeur fut choisi à la fin de 2013. Les membres seront informés des détails de ce nouveau programme au début de l'année 2014 et le programme devrait être disponible en avril.

OPÉRATIONS ET EXPLOITATION

Clôture de
l'exercice
2013

Membres actifs

Nombre total de membres actifs	261 076
Renouvellement d'adhésions	111 752
Adhésions expirées	27 230
Adhésions suspendues	909
Adhésions annulées	7 267
Nouveaux membres	14 723

Catégories de membres qualifiés

Apprentis	94 978
Candidats compagnons	4 763
Ouvriers qualifiés	20
Compagnons	192 410
Employeurs/Parrains	92

Nombre total de membres qualifiés 292 263

Activité de traitement de paiements (incluant la TVH perçue)

Frais d'adhésion	1 245 610 \$
Frais de cotisation annuelle	11 618 623 \$
Frais d'adhésion provisoire	13 502 \$
Frais d'examen	2 133 882 \$

Nombre total des recettes traitées 15 011 617 \$

Services directs avec les membres

Nombre total d'appels reçus	231,712
Moyenne du temps d'attente	5:09
Moyenne du temps de traitement	3:30

Protéger l'intérêt public

Une des priorités de l'Ordre des métiers de l'Ontario (l'Ordre) est de protéger l'intérêt public en faisant en sorte que la **Loi de 2009 sur l'Ordre des métiers de l'Ontario et l'apprentissage** (la Loi) soit respectée. Pour ce faire, l'Ordre a établi en 2013 la division de la conformité et de l'application de la loi, y compris un processus disciplinaire et de traitement des plaintes associées aux fautes professionnelles, d'incompétence ou d'incapacité.

Formation et éducation

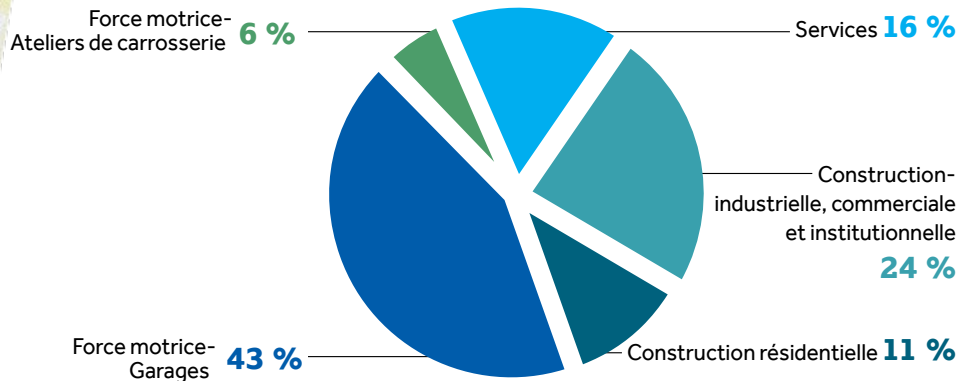
En mai 2013, après un rigoureux entraînement et une formation approfondie, la première cohorte d'agents et agentes d'application de la loi diplômés se sont mis en route à travers la province. Dix agents furent déployés dans la région du nord-est de l'Ontario pour couvrir les communautés de Thunder Bay, North Bay et Peterborough. La région de London, Hamilton et Kitchener a reçu six agents d'application de la loi alors que quatre autres se sont retrouvés dans la région de Toronto, Brampton et Keswick. Près des deux tiers des diplômés sont des professionnels des métiers spécialisés membres de l'Ordre.

Durant les huit mois qui ont suivi la création de la division de l'application de la loi, les agents ont visité plus de 3 000 lieux de travail. Ces visites consistaient essentiellement à renseigner et instruire le public et les gens de métier sur l'Ordre et les critères d'adhésion.

Lors de ces visites, les agents ont constaté qu'une personne sur cinq (soit 21 %) n'était pas conforme à la Loi. Toutefois les employeurs étaient en mesure de corriger tout problème relié au respect de la Loi une fois qu'ils avaient en main les renseignements nécessaires au sujet des métiers à accréditation obligatoire et des exigences selon la Loi.

Un deuxième groupe de 22 agents d'application de la loi ont terminé leur entraînement en décembre 2013 et ont entrepris leurs premières inspections en janvier 2014.

VISITES SUR LES LIEUX DE TRAVAIL PAR SECTEUR



Plaintes et discipline

L'Ordre a l'obligation de faire enquête en cas d'allégations de faute professionnelle, d'incompétence ou d'incapacité portées contre des membres de l'Ordre. Les membres de l'Ordre et les non-membres pourraient faire l'objet de pénalités, de procès-verbaux d'infraction et d'accusations.

En 2013, l'Ordre a reçu 225 plaintes du public. À la fin de l'année, chacune de ces plaintes étaient à différentes étapes de règlement.

Les membres ont le droit de connaître les plaintes qui sont formellement portées contre eux et ont le droit de répondre aux allégations dans le cadre des processus de gestion des plaintes et des incidents.

Tableau public des membres

Les consommateurs peuvent protéger leurs propres intérêts en faisant une recherche sur les qualifications de toute personne travaillant dans un métier à accréditation obligatoire en demandant à vérifier leur certificat de qualification ou à travers le nouveau tableau public des membres. En 2013, l'Ordre a lancé un tableau public des membres sur son site Web. C'est la première fois en Ontario que les consommateurs ou les entreprises peuvent vérifier :

- Le type de document confirmant l'adhésion du membre à l'Ordre.
- Les conditions et restrictions éventuellement stipulées au sujet de l'adhésion d'un membre.
- Le statut d'un membre au sein de l'Ordre.

Le tableau public offre aussi d'autres renseignements concernant un membre, p. ex., déclaration de faute professionnelle ou d'incompétence. Les Comités de discipline ou d'aptitude professionnelle de l'Ordre peuvent, selon les circonstances, afficher des renseignements sur le site Web de l'Ordre au sujet d'une déclaration d'incapacité d'un membre.

Le tableau public des membres fut la seconde page Web la plus visitée de l'Ordre d'avril à décembre 2013.

« Je ne me lasse jamais du regard étonné que les gens me donnent lorsque je demande à un membre de présenter son certificat de qualification. Pendant des années, des décennies même, personne ne demandait à voir de titres de compétence. Maintenant qu'ils savent que quelqu'un doit les vérifier, ils se rendent compte que TOUS seront contrôlés. C'est un progrès important pour la protection des consommateurs. »

Dominic Machado
Agent de l'application de la loi
Division de la conformité et de
l'application de la loi



Promouvoir les métiers spécialisés en Ontario

Une partie intégrante du mandat de l'Ordre des métiers de l'Ontario est de moderniser les métiers spécialisés et d'en faire la promotion.

Rejoindre une nouvelle génération de compagnons

Dès le départ, l'Ordre des métiers de l'Ontario (l'Ordre) a voulu rejoindre et sensibiliser les jeunes et les groupes qui furent de tout temps sous-représentés dans les métiers spécialisés (tels que les femmes, les autochtones et les nouveaux arrivants). L'Ordre désire encourager toute personne à considérer un apprentissage et une carrière dans les métiers comme étant des options de premier choix.

Les représentants de l'Ordre ont participé à plusieurs salons de l'emploi et séances d'information ayant eu lieu dans des écoles secondaires et des bureaux d'Emploi Ontario. L'Ordre s'est aussi rendu aux événements suivants :

- ▶ **Future Building** — une foire interactive où les jeunes chercheurs d'emploi ont la possibilité de participer à des activités pratiques dans tous les secteurs de la construction.
- ▶ **Student Life Expo** — un important événement d'éducation et de mode de vie auquel participent plus de 25 000 élèves de dernière année au secondaire.
- ▶ **Olympiades ontariennes des compétences technologiques** — la plus importante compétition mettant en valeur les métiers spécialisés au Canada.
- ▶ **Et plusieurs autres événements de ce genre.**

Sensibilisation auprès des intervenants

Tout au long de l'année 2013, l'Ordre a tenu des consultations avec des intervenants à travers la province. Ces opportunités ont permis aux représentants des métiers spécialisés et à ceux de l'Ordre de discuter de moyens de promouvoir les métiers spécialisés en Ontario, de protéger l'intérêt public et d'ajouter une valeur supplémentaire à une adhésion à l'Ordre.

Les représentants de l'Ordre ont participé à plus de 140 événements où ils ont eu l'occasion de discuter de questions pertinentes et d'échanger des idées sur comment moderniser les métiers.

Travailler avec nos partenaires

L'Ordre fut un commanditaire niveau or pour les Olympiades ontariennes des compétences technologiques de 2013 parrainées par Compétences Canada – Ontario, tenues au RIM Park à Waterloo du 6 au 8 mai. Près de 2 000 jeunes ont participé aux compétitions de niveaux secondaire et collégial.

L'Ordre fut aussi un commanditaire niveau bronze aux Prix de la première ministre du Sommet de l'éducation supérieure. Cet événement de deux jours qui a eu lieu à Toronto à la mi-novembre a permis d'explorer les enjeux auxquels font face les professionnels de l'éducation, les gouvernements et les chefs de file du milieu des affaires.

L'Ordre en ligne

L'Ordre a réorganisé son site Web en juillet 2013. Cette mise à jour du site reflète davantage la marque de l'Ordre et comporte notamment une amélioration de l'accès pour les usagers et de nouveaux outils interactifs. Le site Web de l'Ordre a reçu plus de 2.25 millions de visites différentes en 2013.

Les pages Web les plus visitées furent :

- ▶ Métiers en Ontario, qui donne un aperçu des secteurs des métiers spécialisés en Ontario et des métiers compris dans chaque secteur.
- ▶ Tableau public des membres, qui permet aux consommateurs de vérifier si une personne travaillant dans un métier à accréditation obligatoire est qualifiée pour ce faire.
- ▶ Pour nous joindre, une liste de ressources et adresses courriel à l'Ordre.
- ▶ Services aux membres, une introduction aux bénéfices d'une adhésion à l'Ordre.
- ▶ Membres – Ouverture de session, permettant aux membres d'accéder à leur profil en ligne.

La version française du site Web fut lancée en septembre.

Tableau public des membres

Une des pages du site Web de l'Ordre les plus visitées, le tableau public des membres, fut lancée en 2013.

Le tableau public occupe deux fonctions. Il permet aux consommateurs de vérifier si une personne œuvrant dans un des 22 métiers à accréditation obligatoire a les qualifications requises pour ce faire mais le tableau public des membres est aussi une occasion de rappeler la nécessité de faire confiance aux gens de métier embauchés pour faire un travail.

Le tableau public des membres permet au public d'avoir accès à de l'information concernant les sujets suivants :

- ▶ Le type de document confirmant l'adhésion du membre à l'Ordre.
- ▶ Les métiers spécialisés que le membre exerce et toutes les catégories de membres auxquelles il ou elle appartient ainsi que les conditions et restrictions éventuellement stipulées au sujet de son adhésion.
- ▶ Le statut du membre au sein de l'Ordre.
- ▶ Tout autre renseignement concernant le membre prescrit par le Règlement administratif général ou par la *Loi de 2009 sur l'Ordre des métiers de l'Ontario et l'apprentissage* (LOMOA), p. ex., déclaration de faute professionnelle, d'incompétence ou d'incapacité faite par le comité de discipline ou le comité d'aptitude professionnelle de l'Ordre.

La durée moyenne de chaque visite sur le site Web en 2013 fut d'un peu plus de

QUATRE MINUTES.





Moderniser les métiers spécialisés

ÉTABLIR DES NORMES ET PROMOUVOIR L'EXCELLENCE

Le département des normes des métiers rédige les normes en ce qui a trait à la formation et la certification de tous les métiers spécialisés désignés en vertu de la *Loi de 2009 sur l'Ordre des métiers de l'Ontario et l'apprentissage* (LOMOA). Ceci comprend le développement de toutes les normes de formation d'apprentissage (compétences en milieu de travail) et des normes de programme (formation en milieu scolaire), l'élaboration des tests et examens (certificat de qualification) et celle des tests d'exemption. Nous travaillons en consultation avec nos spécialistes en la matière afin de développer le contenu et le format de ces produits. Les normes de formation sont utilisées par les apprentis de la province. Elles permettent aux apprentis d'effectuer le suivi et l'enregistrement des compétences acquises dans le milieu de travail, afin qu'ils complètent leur apprentissage. Les normes de programme développées par le département sont utilisées en Ontario par toutes les agences de formation par l'apprentissage offrant des formations techniques appuyant des programmes d'apprentissage.

Le département des normes facilite les réunions de plus de 50 conseils de métier et collabore étroitement avec le ministère de la Formation et des Collèges et Universités (MFCU) afin d'assurer que tous les aspects du processus d'apprentissage fonctionnent de manière efficace.

De plus, le département participe au programme du Sceau rouge, un programme interprovincial représentant la norme d'excellence de l'industrie depuis 1959. Par l'entremise du programme, les personnes de métier peuvent obtenir une mention Sceau rouge sur leur certificat d'aptitude professionnelle provincial ou territorial lorsqu'elles réussissent l'examen interprovincial du Sceau rouge. Le programme des normes interprovinciales Sceau rouge assure la reconnaissance de leurs compétences et de leur certificat d'aptitude professionnelle à travers le Canada sans qu'elles ne doivent passer d'autres examens.

L'Ordre des métiers de l'Ontario nomme le directeur de l'apprentissage de l'Ontario et ce dernier siège au Conseil canadien des directeurs de l'apprentissage (CCDA) qui administre le programme des normes interprovinciales du Sceau rouge dans chaque province et territoire.

Le département des normes a un représentant au sein du Comité des normes et examens interprovinciaux (CNEI), qui est un comité de travail relevant du CCDA. Le CNEI permet aux partenaires clés de l'industrie de créer des normes appropriées et pertinentes qui facilitent, pour les métiers spécialisés, le développement d'une main-d'œuvre compétente, qualifiée et mobile. Le comité est aussi responsable du développement continu des normes du programme

Sceau rouge (Analyse nationale de profession) et de l'élaboration des examens d'agrément au sein des provinces et des territoires s'appuyant sur ces normes. Le CNEI établit les lignes directrices en ce qui a trait aux procédures administratives et de sécurité concernant la conception des produits du Sceau rouge.

Comités d'examen – Ouverts et transparents

Des comités d'examen indépendants déterminent le ratio compagnon-apprenti d'un métier spécifique et examinent si un métier spécialisé devrait être classé soit à accréditation facultative ou à accréditation obligatoire. Un processus décisionnel ouvert et transparent permet au public, aux membres de l'Ordre des métiers de l'Ontario (l'Ordre) et aux intervenants de l'industrie de se faire entendre grâce à une invitation à présenter des commentaires écrits et oraux. Ces commentaires sont examinés par les comités d'examen avant qu'ils ne rendent leurs décisions finales.

Les membres d'un comité d'examen sont choisis parmi la liste des arbitres maintenue par le Conseil des nominations de l'Ordre des métiers de l'Ontario. Le Conseil des nominations est un organisme distinct et indépendant de l'Ordre qui fut établi par le gouvernement de l'Ontario. Chaque comité d'examen comprend trois (3) membres provenant de la liste des arbitres. Deux (2) des membres sont sélectionnées par le conseil sectoriel approprié, alors que le président ou la présidente du comité est sélectionné par le conseil d'administration.

Examen des ratios

Les ratios compagnon-apprenti sont prescrits par règlement pour certains métiers. Ils indiquent le nombre d'apprentis qu'un employeur peut parrainer ou employer par rapport au nombre de compagnons qu'il emploie.

Les ratios varient par métiers et par secteurs. Les ratios sont fixés non pas par l'Ordre mais par des comités d'examen indépendants se basant sur des critères définis prescrits par règlement, comprenant notamment des consultations publiques et parmi l'industrie.

Depuis décembre 2013, 33 métiers spécialisés en Ontario sont assujettis à un ratio compagnon-apprenti.

Les comités d'examen ont complété leurs études des 33 métiers assujettis à un ratio compagnon-apprenti en 2013. Les ratios sont devenus règlements au printemps 2014, normalisant la manière dont les ratios sont présentés et mettant en œuvre les décisions restantes des comités d'examen des ratios.

Le processus d'examen des ratios est amorcé aux quatre ans et reprendra en 2016.

Examen du classement des métiers

On procède à un examen du classement des métiers afin de déterminer si un métier devrait être classé comme étant soit à accréditation facultative ou à accréditation obligatoire. Il existe présentement 22 métiers spécialisés à accréditation obligatoire en Ontario.

On procède à un examen du classement d'un métier lorsqu'un conseil de métier présente une demande d'examen du classement de ce métier au conseil d'administration, qui le lance. Une fois que l'examen est amorcé, toute personne intéressée est invitée à présenter un dossier-commentaires (soit des commentaires écrits) au comité d'examen, sur la question de savoir si ce métier devrait être reclassé.

L'invitation à présenter des dossiers-commentaires et les dates limites pertinentes sont affichées sur le site Web de l'Ordre lorsque l'examen du classement de métier est entamé.

Un comité d'examen examine les commentaires écrits et oraux selon les critères suivant prescrits par règlement :

- ▶ Le champ d'exercice du métier.
- ▶ L'incidence que peut avoir le classement ou le reclassement du métier sur la santé et la sécurité des apprentis et des compagnons qui travaillent dans le métier ainsi que des membres du public éventuellement touchés par le travail exécuté.
- ▶ Le cas échéant, l'incidence du classement ou du reclassement du métier sur l'environnement.
- ▶ L'incidence économique du classement ou du reclassement du métier sur les apprentis, les compagnons, les employeurs et les associations d'employeurs ainsi que, s'il y a lieu, sur les syndicats, les associations d'employés, les fournisseurs de formation des apprentis et le public.
- ▶ Le classement de métiers semblables en dehors de l'Ontario.
- ▶ L'offre et la demande de compagnons dans le métier et sur le marché du travail en général.
- ▶ L'attraction et la rétention des apprentis et des compagnons dans le métier.

Les personnes et les organisations ayant présenté un dossier-commentaires peuvent, s'ils le désirent, présenter des observations orales au cours de la consultation orale.

En 2013, un seul examen du classement de métier fut lancé pour le métier d'installateur et installatrice de systèmes de protection contre les incendies. Des renseignements au sujet des examens du classement des métiers sont disponibles sur le site Web de l'Ordre.





Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Télec. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration
Ordre des métiers de l'Ontario

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Ordre des métiers de l'Ontario (l'« Ordre »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2013, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 décembre 2013, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

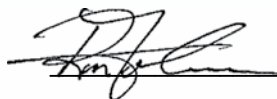
Comptables professionnels agréés, comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 29 avril 2014

Ordre des métiers de l'Ontario

État de la situation financière
au 31 décembre 2013

	2013	2012 (note 10)
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie (note 7)	6 753 082	657 830
Débiteurs	3 055 796	1 627 408
Charges payées d'avance	193 998	40 735
	10 002 876	2 325 973
Immobilisations (note 3)	3 780 589	2 562 864
	13 783 465	4 888 837
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	1 755 955	1 516 245
Produits reportés (note 5)	12 080 306	53 083
Dépôts au titre de la sous-location	-	20 879
Tranche à court terme des incitatifs à la location reportés	109 371	109 371
Tranche à court terme des obligations au titre des contrats de location-acquisition (note 8)	64 605	98 428
	14 010 237	1 798 006
À long terme		
Apports en immobilisations reportés (note 6)	2 519 450	2 562 864
Incitatifs à la location reportés	683 572	479 615
Obligations au titre des contrats de location-acquisition (note 8)	40 766	48 352
	3 243 788	3 090 831
	17 254 025	4 888 837
Engagements (note 8)		
Actif (déficit) net		
Investi dans les immobilisations	1 155 768	(146 780)
Non affecté	(4 626 328)	146 780
	(3 470 560)	-
	13 783 465	4 888 837

Approuvé au nom du conseil d'administration

 , président

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Ordre des métiers de l'Ontario

Etat des résultats

Exercice clos le 31 décembre 2013

	2013	2012
	\$	\$
Produits		
Cotisations des membres	4 902 815	-
Autres frais	1 539 560	-
Subventions gouvernementales	6 218 258	8 035 873
Amortissement des apports en immobilisations reportés	558 240	382 690
Produits locatifs	74 328	255 513
Produits d'intérêts	31 158	-
Remboursement de la taxe de vente harmonisée	1 833	4 460
	13 326 192	8 678 536
Charges		
Salaires et avantages sociaux	9 197 266	4 739 075
Frais de bureau et administratifs	2 047 323	288 775
Services professionnels	1 331 392	956 870
Réunions des conseils de gouvernance et autres réunions	1 080 872	498 445
Médias et matériel	998 562	836 120
Locaux	917 980	864 951
Amortissement des immobilisations	710 238	382 690
Technologies de l'information	512 553	107 463
Intérêts	566	4 147
	16 796 752	8 678 536
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(3 470 560)	-

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

ÉTATS FINANCIERS

ORDRE DES MÉTIERS DE L'ONTARIO

31 décembre 2013

Ordre des métiers de l'Ontario

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 décembre 2013

	2013			2012		
	Investi dans les immobilisations	Non affecté	Total	Investi dans les immobilisations	Non affecté	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actif net au début	(146 780)	146 780	-	(210 822)	210 822	-
Excédent des produits par rapport aux charges	-	(3 470 560)	(3 470 560)	-	-	-
Ajouts aux immobilisations	1 927 963	(1 927 963)	-	1 048 484	(1 048 484)	-
Amortissement des immobilisations	(710 238)	710 238	-	(382 690)	382 690	-
Apports en immobilisations reportés	(514 826)	514 826	-	(1 048 484)	1 048 484	-
Amortissement des apports en immobilisations reportés	558 240	(558 240)	-	382 690	(382 690)	-
Obligations au titre des contrats de location-acquisition engagées	(67 108)	67 108	-	(25 690)	25 690	-
Obligations au titre des contrats de location-acquisition remboursées	108 517	(108 517)	-	89 732	(89 732)	-
Actif net à la fin	1 155 768	(4 626 328)	(3 470 560)	(146 780)	146 780	-

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Ordre des métiers de l'Ontario

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2013

	2013	2012 (note 10)
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(3 470 560)	-
Ajouter les éléments sans effet de trésorerie		
Amortissement des immobilisations	710 238	382 690
Amortissement des apports en immobilisations reportés	(558 240)	(382 690)
	(3 318 562)	-
Variations nettes des soldes hors trésorerie du fonds de roulement		
Débiteurs	(1 428 388)	(1 553 773)
Charges payées d'avance	(153 263)	(34 394)
Créditeurs et charges à payer	239 710	(543 795)
Produits reportés	12 027 223	(891 523)
Incitatifs à la location reportés	203 957	282 070
	7 570 677	(2 741 415)
Activités de financement		
Vente de placements	-	165 000
Dépôts au titre de la sous-location	(20 879)	786
Obligations au titre des contrats de location-acquisition engagées	67 108	25 690
Obligations au titre des contrats de location-acquisition remboursées	(108 517)	(89 732)
Apports en immobilisations reportés	514 826	1 048 484
	452 538	1 150 228
Activités d'investissement		
Ajouts aux immobilisations	(1 927 963)	(1 048 484)
Entrée (sortie) nette de trésorerie	6 095 252	(2 639 671)
Trésorerie au début	657 830	3 297 501
Trésorerie à la fin	6 753 082	657 830

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

ÉTATS FINANCIERS

ORDRE DES MÉTIERS DE L'ONTARIO

31 décembre 2013

Ordre des métiers de l'Ontario

Notes complémentaires

31 décembre 2013

1. Nature des activités

La *Loi de 2009 sur l'Ordre des métiers de l'Ontario et l'apprentissage* a été déposée devant l'Assemblée législative en mai 2009 et a été adoptée le 27 octobre 2009. Aux termes de la loi, l'Ordre des métiers de l'Ontario (l'« Ordre ») a le mandat et le pouvoir de réglementer tous les métiers approuvés en Ontario. Il remplira les fonctions de réglementation habituelles, comme les suivantes :

- Délivrer les permis et les certificats d'adhésion;
- Protéger l'intérêt public au moyen de mécanismes d'enquête et de discipline;
- Établir des normes pour la formation et la certification;
- Mener des études et recueillir des données pertinentes en vue de documenter les politiques futures portant sur l'apprentissage et la certification;
- Éliminer les obstacles et accroître l'accès pour les travailleurs formés à l'étranger.

L'Ordre dirigera également les activités des comités ayant un pouvoir de décision.

À titre d'association professionnelle sans but lucratif, l'Ordre fait l'objet d'une exonération d'impôt en vertu du paragraphe 149(1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

L'Ordre, qui est un organisme indépendant du gouvernement, a admis ses premiers membres le 8 avril 2013. Il compte parmi ses membres tous les apprentis et les travailleurs certifiés (compagnons – titulaires d'un certificat de qualification) exerçant des métiers dont l'accréditation est obligatoire, les employeurs qui ont à leur emploi des compagnons ou qui subventionnent ou emploient des apprentis, ainsi que des personnes exerçant un métier dont l'accréditation est facultative, mais qui choisissent d'adhérer à l'Ordre.

2. Principales méthodes comptables

Présentation des états financiers

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, les apports affectés ayant été comptabilisés selon la méthode du report.

Comptabilisation des produits

Les produits tirés des subventions gouvernementales sont comptabilisés à mesure que les charges connexes sont engagées. Les montants non gagnés reçus sont présentés à titre de produits reportés à la fin de l'exercice. En 2013, l'Ordre a reçu des subventions additionnelles du ministère de la Formation et des Collèges et Universités de l'Ontario (« MFCU ») (les « crédits du MFCU »). Ces crédits ont pour objectif de contrebalancer partiellement les cotisations des membres mutés du MFCU. En effet, des travailleurs peuvent choisir de recevoir les crédits du MFCU en espèces s'ils choisissent de ne pas devenir membre de l'Ordre. Les produits tirés des crédits du MFCU sont comptabilisés lorsque le membre paie partiellement ou intégralement la facture. Tout crédit du MFCU non utilisé est comptabilisé à titre de produits reportés. Les crédits non utilisés du MFCU seront ultérieurement retournés au MFCU, à la demande de celui-ci.

Les produits tirés des cotisations des membres sont comptabilisés au cours de l'exercice auquel ils se rapportent si le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception finale est raisonnablement assurée. Les cotisations s'appliquant au prochain exercice qui ont été reçues avant le 31 décembre ont été reportées; elles seront comptabilisées à titre de produits au cours du prochain exercice.

L'Ordre perçoit d'autres frais auprès de ses membres, tels que des frais d'examen, d'émission de certificat et de remise en vigueur, ainsi que d'autres frais. Ces frais sont comptabilisés à titre de produits lorsque les services sont rendus.

Apports de biens et de services

Les apports de biens et de services sont comptabilisés dans les présents états financiers lorsque la juste valeur peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Ordre des métiers de l'Ontario

Notes complémentaires

31 décembre 2013

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers

L'Ordre comptabilise initialement les instruments financiers à la juste valeur. Par la suite, à chaque date de clôture, il évalue la trésorerie à la juste valeur et les créditeurs et charges à payer et autres passifs au coût amorti.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon le mode linéaire sur la durée restante du contrat de location ou la durée de vie utile estimative, selon la plus courte échéance :

Matériel informatique et logiciels connexes	3 ans
Matériel de bureau, mobilier et agencements	5 ans
Améliorations locatives	10 ans
Véhicules	5 ans

Les logiciels sont amortis sur une période de trois ans, à l'exception du système de services en ligne pour les membres et pour le public (« système AMANDA ») et du nouveau système ERP, qui sont amortis sur une période de cinq ans.

Remboursement de la taxe de vente harmonisée et crédits de taxe sur les intrants

Du 14 octobre 2010 au 7 avril 2013, l'Ordre n'a perçu aucune taxe de vente harmonisée (« TVH ») en ce qui a trait aux cotisations des membres. Comme l'Ordre se qualifie à titre d'organisme de services publics, il a déposé une demande de remboursement de 50 % de la partie fédérale et de 82 % de la partie provinciale de la taxe de vente harmonisée qu'il a payée au cours de l'exercice. La taxe de vente harmonisée versée relativement à l'achat d'immobilisations a été reportée et sera comptabilisée en produits à mesure que les immobilisations connexes seront amorties.

L'Ordre des métiers de l'Ontario a commencé à prélever des cotisations auprès des membres le 8 avril 2013 et a choisi de percevoir la TVH sur les cotisations, déduction faite des crédits du MFCU appliqués. La TVH est également perçue sur d'autres frais de transaction, notamment sur les frais d'examen ou d'émission de certificat provisoire. Par conséquent, l'Ordre a commencé à réclamer des crédits de taxe sur les intrants à la même date.

Incitatifs à la location reportés

Les incitatifs à la location reportés, qui comprennent les loyers gratuits, sont amortis de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés de l'actif et du passif, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les charges à payer et l'amortissement des immobilisations sont parmi les éléments qui exigent de faire d'importantes estimations et hypothèses.

Ordre des métiers de l'Ontario

Notes complémentaires

31 décembre 2013

3. Immobilisations

			2013	2012
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Matériel informatique et logiciels connexes	1 991 070	537 354	1 453 716	1 096 991
Matériel de bureau, mobilier et agencements	909 783	348 790	560 993	490 128
Améliorations locatives	1 352 049	299 742	1 052 307	975 745
Véhicules	792 859	79 286	713 573	—
	5 045 761	1 265 172	3 780 589	2 562 864

4. Crédoiteurs et charges à payer

Les crédoiteurs et charges à payer comprennent un montant de 26 209 \$ en sommes à remettre à l'État (8 828 \$ en 2012).

L'Ordre a pris en charge un passif en ce qui a trait aux employés de l'Ordre qui ont été mutés du ministère du Travail de l'Ontario, payable au moment de la cessation d'emploi ou du départ à la retraite des employés de l'Ordre. Le solde du passif au 31 décembre 2013 était de 19 447 \$ (101 395 \$ en 2012). Le passif est estimé à sa valeur actualisée et est compris dans les crédoiteurs et charges à payer.

5. Produits reportés

				2013	2012
	Subvention reportée	Subvention liée à la sous-location reportée	Produits tirés des cotisations des membres reportés	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde d'ouverture	48 679	4 404	—	53 083	944 606
Ajouter : montants reçus	9 092 673	—	15 587 327	24 680 000	7 086 852
Déduire : montants comptabilisés en produits	6 218 258	4 404	6 430 115	12 652 777	7 978 375
Solde à la fin	2 923 094	—	9 157 212	12 080 306	53 083

6. Apports en immobilisations reportés

	2013	2012
	\$	\$
Solde d'ouverture	2 562 864	1 897 070
Ajouter : montants reçus	514 826	1 048 484
Déduire : montants comptabilisés en produits	558 240	382 690
Solde à la fin	2 519 450	2 562 864

Ordre des métiers de l'Ontario

Notes complémentaires

31 décembre 2013

7. Facilité de crédit

L'Ordre dispose d'une facilité de crédit de 6 M\$ auprès d'une grande banque à laquelle il peut avoir accès au moyen de cartes de crédit d'entreprise, d'une marge de crédit liée aux activités d'exploitation et d'acceptations bancaires. Cette facilité est garantie par la province de l'Ontario. Au 31 décembre 2013, un montant de 70 000 \$ avait été prélevé sur la marge de crédit (néant en 2012).

8. Engagements

L'Ordre a des obligations en ce qui a trait à des contrats de location-acquisition et de location-exploitation non résiliables et à une entente de services. Les paiements minimaux annuels se présentent comme suit :

	Contrats de location- exploitation	Contrats de location- acquisition
	\$	\$
2014	954 085	63 230
2015	954 085	27 682
2016	961 133	12 212
2017	961 133	—
2018	975 230	—
Par la suite	2 211 889	—
Paiements annuels minimaux au titre de la location	7 017 555	103 124
Ajouter : montant correspondant aux intérêts	—	2 247
Total des obligations	7 017 555	105 371
Déduire : tranche à court terme	—	64 605
	7 017 555	40 766

Les contrats de location-acquisition sont assortis d'un taux d'intérêt moyen effectif de 0,99 % et leur durée à l'échéance moyenne est de trois ans.

Les charges d'intérêts de 566 \$ (3 598 \$ en 2012) liées aux contrats de location-acquisition sont incluses dans l'état des résultats.

9. Régime de retraite de la fonction publique

Le 1^{er} avril 2011, certains employés du MFCU ont été mutés à l'Ordre. Ces employés participaient à la Caisse de retraite de la fonction publique (« CRFP »), qui est un régime de retraite à prestations déterminées. La province de l'Ontario, qui est le seul promoteur de la CRFP, établit les cotisations annuelles que l'Ordre doit verser à la CRFP. Comme l'Ordre n'est pas le promoteur des fonds constituant la CRFP, les gains et les pertes découlant des évaluations actuarielles aux fins du financement prévues par la loi ne sont pas des actifs de l'Ordre ou des obligations revenant à l'Ordre, la responsabilité de la viabilité financière des caisses de retraite incombant au promoteur. Les charges engagées par l'Ordre se limitent aux cotisations qu'il doit verser à la CRFP. Les cotisations de l'Ordre au régime à titre d'employeur se sont élevées à 93 854 \$ en 2013 (56 052 \$ en 2012).

10. Montant comparatif

Un montant comparatif de 154 686 \$ correspondant au montant à recevoir au titre de la TVH antérieurement comptabilisé en diminution des créditeurs et charges à payer a été reclassé dans les débiteurs dans l'état de la situation financière.

ÉTATS FINANCIERS

ORDRE DES MÉTIERS DE L'ONTARIO

31 décembre 2013

Gouvernance



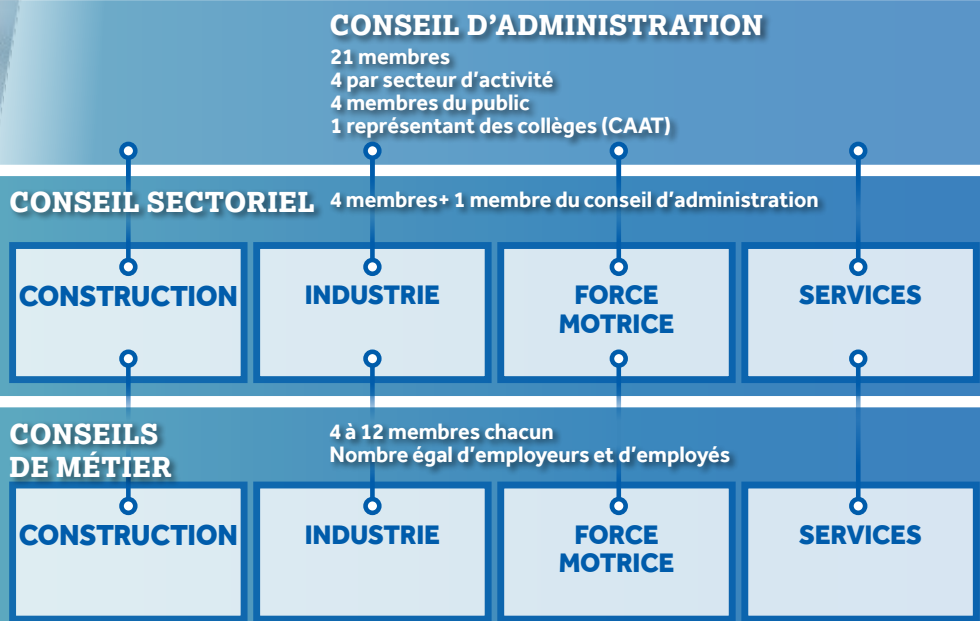
Conseil d'administration

Le conseil d'administration de l'Ordre des métiers de l'Ontario (l'Ordre) est chargé de gérer et administrer les affaires opérationnelles et de la réglementation de l'Ordre, tout en offrant une orientation stratégique à la haute direction. Le conseil a la responsabilité de promouvoir le mandat de l'Ordre en assurant la supervision de l'allocation des ressources, de la gestion des risques et des politiques et décisions financières de la direction.

Les 21 membres du conseil d'administration sont nommés par le Conseil des nominations de l'Ordre des métiers (le Conseil des nominations). Quatre (4) membres sont sélectionnés directement du public, quatre (4) autres membres représentent chacun les secteurs de la construction, de la force motrice, de l'industrie et des services, et un (1) membre représente les collèges d'arts appliqués et de technologie. Les seize (16) membres du conseil relevant des secteurs représentent en nombres égaux les employeurs et les employés.

Il existe cinq (5) comités du conseil prévus par la loi, soit les comités des plaintes, de discipline, exécutif, d'aptitude professionnelle et d'appel des inscriptions. Le conseil a également trois (3) comités permanents qui sont les comités des finances et de la vérification, de la gouvernance et des nominations ainsi que des règlements.

Le conseil d'administration s'est réuni huit (8) fois en 2013 et les comités permanents et prévus par la loi 18 fois et 13 fois respectivement.



Conseils sectoriels

Il existe quatre (4) conseils sectoriels représentant les secteurs économiques de la construction, de la force motrice, de l'industrie et des services. Ces derniers conseillent le conseil d'administration sur les tendances, les nouvelles technologies, les débouchés et les défis concernant leur secteur.

Chaque conseil sectoriel a cinq (5) membres choisis dans le secteur qu'il représente, soit deux (2) membres en qualité d'employé, deux (2) membres en qualité d'employeur et un (1) membre du conseil d'administration pour présider le conseil sectoriel. Les membres des conseils sectoriels sont nommés par le Conseil des nominations allant jusqu'à une période de trois ans par mandat mais ils peuvent remplir plus d'un mandat. Toutefois, un membre d'un conseil sectoriel ne peut siéger pour plus de six années consécutives.

En 2013, les conseils sectoriels de la construction, de l'industrie et des services se sont chacun réunis trois fois. Le conseil sectoriel de la force motrice s'est réuni deux fois.

« C'est un honneur pour moi de faire partie du conseil d'administration de l'Ordre. Cela me donne l'occasion de travailler avec d'autres personnes s'impliquant dans l'industrie et de participer à l'évolution des métiers spécialisés en Ontario. Il n'y a rien de comparable à avoir un impact sur notre avenir. »

Jules Danielewski,
membre du conseil d'administration

Conseils de métier

Chaque conseil de métier comporte, en nombre égal, des membres choisis comme employés et comme employeurs, comprenant de quatre (4) à douze (12) membres. Le conseil de métier informe son conseil sectoriel relativement aux questions et enjeux concernant le métier ou l'ensemble de métiers qu'ils représentent. Lorsque le conseil sectoriel reçoit une recommandation du conseil de métier, le conseil sectoriel doit prendre une décision par rapport à cette recommandation et doit aviser par écrit le conseil de métier de sa décision finale. Le conseil sectoriel doit aussi aviser le conseil d'administration de sa décision et de la réponse envoyée au conseil de métier.

En plus de jouer un rôle consultatif, le conseil de métier peut présenter une demande d'examen du classement d'un métier. Le conseil d'administration établit un comité d'examen indépendant de trois personnes, ces dernières sélectionnées parmi les membres de la liste des arbitres. Le comité sera chargé d'examiner si un métier devrait être classé comme métier à accréditation obligatoire ou métier à accréditation facultative.

Tout comme pour le conseil d'administration et les conseils sectoriels, les membres des conseils de métier sont nommés par le Conseil des nominations pour des mandats allant jusqu'à une période de trois ans mais ils peuvent remplir plus d'un mandat. Un membre d'un conseil de métier ne peut siéger pour plus de six années consécutives.

En 2013, il y avait 47 conseils de métier actifs qui se sont réunis approximativement 120 fois lors de l'année civile.

Nominations à la structure de gouvernance de l'Ordre

Le Conseil des nominations, un organisme indépendant de l'Ordre qui fut établi par le gouvernement de l'Ontario, est chargé de nommer des candidats et des candidates aux postes au sein du conseil d'administration, des conseils sectoriels, des conseils de métier et de la liste des arbitres. La structure de gouvernance de l'Ordre ainsi formée assure la juste représentation des membres de l'Ordre à tous les niveaux.

Lorsqu'il fait des nominations, le Conseil tient compte de la diversité de la population ontarienne, de la dualité linguistique français-anglais de la province, de l'équilibre entre les sexes, des diverses régions géographiques de l'Ontario ainsi que de la représentation de milieux syndiqués et non syndiqués et de celle des petites, moyennes et grandes entreprises.

Le Conseil des nominations est composé de leaders de l'industrie choisis par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités.

Membres du conseil d'administration



Ron Johnson, président

M. Johnson apporte au sein du conseil d'administration de l'Ordre une passion invétérée pour la promotion des métiers spécialisés en Ontario. Il est présentement directeur adjoint de l'Interior Systems Contractors Association of Ontario, l'association des entrepreneurs en systèmes intérieurs de l'Ontario, et de l'Interior Finishing Systems Training Centre, le centre de formation en systèmes de finition intérieure, où il a développé un programme d'études, géré les budgets et les finances et s'est attaché à promouvoir des pratiques exemplaires en matière de santé et de sécurité au travail. M. Johnson a été député provincial dans un gouvernement antérieur. Il connaît et comprend bien la politique gouvernementale en matière d'apprentissage. Durant son mandat de député, il a été vice-président de plusieurs comités permanents législatifs, jouant un rôle clé dans l'acheminement des projets de loi au travers des consultations publiques.



Pat Blackwood, vice-président

Depuis plus de quinze ans, M. Blackwood fait ardemment la promotion des métiers spécialisés et l'apprentissage en tant que choix de carrière stable et viable pour les jeunes. Il est le représentant national des travailleurs des métiers spécialisés au Syndicat national de l'automobile, de l'aérospatiale, du transport et des autres travailleurs et travailleuses du Canada (TCA-Canada), et il fut nommé directeur des métiers spécialisés à TCA-Canada en 2012. En septembre 2013, M. Blackwood fut nommé le premier directeur des métiers spécialisés pour Unifor. Il siège aussi au comité de direction du Forum canadien sur l'apprentissage dont il était précédemment président et il est membre du Comité de l'apprentissage de la Fédération du travail de l'Ontario (FTO) et du Comité de l'apprentissage du Congrès du travail du Canada (CTC). Il est actuellement à la tête du Comité éditorial du Journal canadien de l'apprentissage. M. Blackwood a fait son apprentissage à General Motors, où il a été mécanicien-monteur pendant plus de 17 ans dans les ateliers d'entretien et de montage.

Conseil d'administration



Assis de gauche à droite

Ron Johnson (président),
Catherine Poultney,
Jules Danielewski,
Rob Brewer,
George Katinas,
Tom Carvin,
Chantelle Fitzgibbon,
Robin Barker,
Don Gosen,
Irene Harris,
David Tsubouchi
(registraire et directeur général)

Debout de gauche à droite

Pauline Faubert,
Royston Maybery,
Pat Blackwood (vice-président),
Piero Cherubini,
James Barry,
Dave Suess,
Jamie Holmes

Absents de la photo

Chelsey Rae Hooker,
Jennifer Moon,
Ucal Powell

MÉTIERS À ACCRÉDITATION OBLIGATOIRE

1. Coiffeur ou coiffeuse
2. Conducteur ou conductrice d'engins de levage : Grue mobile, cat. 1
3. Conducteur ou conductrice d'engins de levage : Grue mobile, cat. 2
4. Conducteur ou conductrice d'engins de levage : Grues à tour
5. Électricien ou électricienne (construction et entretien)
6. Électricien ou électricienne (secteurs domestique et rural)
7. Mécanicien ou mécanicienne en systèmes de climatisation résidentiels
8. Mécanicien ou mécanicienne en systèmes de réfrigération et de climatisation
9. Monteur ou monteuse de tuyaux de vapeur
10. Plombier ou plombière
11. Poseur ou poseuse de tôles pour systèmes résidentiels (petits immeubles)
12. Réparateur ou réparatrice de carrosseries automobiles
13. Réparateur ou réparatrice de carrosseries et de dommages résultant d'une collision
14. Technicien ou technicienne d'accessoires électroniques d'automobile
15. Technicien ou technicienne d'entretien automobile
16. Technicien ou technicienne d'entretien de remorques de camions
17. Technicien ou technicienne de boîtes de vitesses
18. Technicien ou technicienne de camions et d'autocars
19. Technicien ou technicienne de motocyclettes
20. Technicien ou technicienne de systèmes électriques et d'alimentation en carburant
21. Technicien ou technicienne spécialiste des freins et du réglage de la géométrie des roues
22. Tôlier ou tôlière

MÉTIERS À ACCRÉDITATION FACULTATIVE

SECTEUR CONSTRUCTION

Briqueteur-maçon
Charpentier-menuisier général
Chaudronnier de construction
Conducteur d'équipement lourd — bouteur
Conducteur d'équipement lourd — excavatrice
Conducteur d'équipement lourd — tracto-pelle rétrocaveuse
Couvreur
Finisseur de béton préfabriqué
Finisseur de béton
Installateur de revêtements de sol
Installateur de systèmes de protection contre les incendies
Jointoyeur et plâtrier
Maçon d'ouvrages de briques réfractaires
Maçon en restauration
Manoeuvre en construction
Mécanicien-monteur de construction
Monteur de barres d'armature
Monteur de béton préfabriqué
Monteur de charpentes métalliques (généraliste)
Monteur de charpentes métalliques (structurales et ornementales)
Opérateur de pompe à béton

Ouvrier de construction résidentielle autochtone
Peintre-décorateur (secteur industriel)
Peintre-décorateur (secteurs commercial et résidentiel)
Poseur de carrelage
Poseur de matériaux isolants
Poseur de panneaux muraux secs, de carreaux acoustiques et de lattes
Technicien de lignes d'énergie électrique
Technicien de parements extérieurs isolants
Technicien du verre et du métal architecturaux
Travailleur en decontamination

SECTEUR INDUSTRIE

Affûteur d'outils
Affûteur/ajusteur de scies
Affûteur/tourneur de cylindres
Ajusteur-assembleur (ensemble moteur)
Assembleur d'éléments de surface
Concepteur de matrices
Concepteur de moules
Conducteur de semi-remorques commerciales
Confectionneur d'outillage
Confectionneur de moules
Constructeur et intégrateur de machines-outils
Dessinateur — conception d'outils et de matrices
Dessinateur — conception de moules en plastique
Dessinateur — conception mécanique
Dynamiteur — exploitation à ciel ouvert
Ébéniste
Électricien en entretien des signaux
Électricien industriel
Électromécanicien
Fabricant de prismes et de lentilles de précision
Finisseur de moules et de matrices
Foreur de puits d'eaux
Forgeron
Inspecteur d'outils et d'appareils de contrôle
Installateur de systèmes de pompage
Mécanicien d'appareils de levage
Mécanicien d'entretien de bâtiment
Mécanicien de machines à emballer
Mécanicien de remontées mécaniques
Mécanicien de roulements
Mécanicien en hydraulique/pneumatique
Mécanicien-monteur industriel
Modeleur
Monteur de systèmes de lignes aériennes de contact pour le transport léger sur rail
Monteur-ajusteur de charpentes métalliques
Opérateur de procédés industriels (produits du bois)
Opérateur de procédés industriels (raffinerie, procédés chimiques et liquides)
Opérateur de procédés industriels (secteur de l'énergie)
Opérateur de procédés industriels (secteur de la transformation des aliments)
Ouilleur-ajusteur
Préparateur de commandes électriques (machines)
Programmeur en commande numérique (CNC)
Régleur-conducteur de machines-outils
Serrurier
Soudeur d'appareils sous pression
Soudeur
Technicien de l'instrumentation et des relais
Technicien de pellicules minces

Technicien de wagons de chemin de fer
Technicien en électricité pour l'industrie du spectacle
Technicien en instrumentation et contrôle
Technicien en structures composites
Technicien en systèmes de bâtiment
Tôlier de précision

SECTEUR FORCE MOTRICE

Mécanicien de pneus, de roues et de jantes
Peintre de carrosseries automobiles
Technicien d'équipement de gazon
Technicien d'équipement lourd
Technicien de chariots élévateurs
Technicien de glaces de véhicule automobile
Technicien de machines agricoles
Technicien de moteurs marins
Technicien de petits moteurs
Technicien de véhicules récréatifs
Usineur de pièces (véhicule moteur)

SECTEUR DES SERVICES

Agent des ventes — centre de contact en technologie de l'information
Agent du service à la clientèle — centre de contact en technologie de l'information
Agent du soutien technique — centre de contact en technologie de l'information
Agriculture — fructiculteur
Agriculture — porcher
Agriculture — soigneur de troupeaux laitiers
Aide-cuisinier
Aide-enseignant
Arboriste de services publics
Arboriste
Artisan autochtone
Assistant social auprès des jeunes
Boulangier
Boulangier-pâtissier
Chef
Coordonnateur d'événements spéciaux
Cuisinier d'établissement
Cuisinier
Découpeur de viande au détail
Fabricant en microélectronique
Intervenant en services de soutien à l'intégration
Palefrenier
Praticien du développement de l'enfant autochtone
Praticien du développement de l'enfant
Restaurateur de bateaux en bois
Sellerie
Sellier-harnacheur
Sertisseur/orfèvre
Spécialiste de câblage de réseaux
Technicien au service des pièces
Technicien d'entretien d'appareils électroniques
Technicien d'entretien d'appareils ménagers
Technicien d'entretien de piscines et de bains à remous
Technicien d'installation de piscines et de bains à remous
Technicien en horticulture
Technicien en technologie de l'information — matériel
Technicien en technologie de l'information — réseau
Vendeur au détail de quincaillerie, de bois d'oeuvre et de matériaux de construction

POUR NOUS JOINDRE

655, rue Bay
Bureau 600
Toronto, Ontario M5G 2K4

Heures de bureau

Lundi au vendredi, 8 h 30 – 17 h

Heures du centre d'appels

Lundi au vendredi, 7 h – 19 h

Téléphone

647 847-3000; 1 855 299-0028

Télécopieur

1 866 398-0368

Courriel

info@ordredesmetiers.ca

Conseils de métier- Construction

constructiontradeboards@collegeoftrades.ca

Conseils de métier- Industrie

industrialtradeboards@collegeoftrades.ca

Conseils de métier- Force motrice

motivepowertradeboards@collegeoftrades.ca

Conseils de métier- Services

servicetradeboards@collegeoftrades.ca

Site Web: www.ordredesmetiers.ca

Twitter: [@collegeoftrades](https://twitter.com/collegeoftrades)



ONTARIO COLLEGE OF TRADES
ORDRE DES MÉTIERS DE L'ONTARIO